

\* \* \*

**AFFAIRE N° 2. - Distribution publique d'énergie électrique -  
Nouveaux tarifs de vente de l'électricité en haute et basse tension à partir  
du 1er Juillet 1908.**

Le MAIRE. - Messieurs, Messieurs, le Service des Ponts et Chaussées n'ayant pas nous adresser l'avoir qui devait vous être soumis au sujet de cette affaire, je vous demande donc le renvoi de cette question.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

M. DIJOUX. - Ce que personnellement j'ai pu constater c'est qu'actuellement il y a très souvent forte baisse de tension.

M. TESSIER. - J'ai pu faire la même constatation à Sainte-Croix.

Le Maire demande alors au Secrétaire Général de Mairie, présent dans la salle, d'adresser des observations à la Société Bourbon Lumière, par lettre à sa signature.